

59-06

TRIBUNAL de COMMERCE
de VALENCIENNES

Dépôt n° 44 du 10/11/2000

R.C.S. VALENCIENNES

ACTIV

Société anonyme

Au capital de 121 005 319 Francs

Siège social : 22, rue du Pont Laverdure - 60000 BEAUVAIS

R.C.S. BEAUVAIS B 571 722 669

99 6380

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1999 A 8 HEURES 30

Les actionnaires de la Société ACTIV, Société Anonyme au capital de 121 005 319 Francs, divisé en 25 474 804 actions de 4,75 Francs chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à MARLY (59770) – rue du 19 mars 1962 sur convocation du Président.

La convocation a été faite à la diligence du Conseil d'Administration par lettres simples adressées aux actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'assemblée lors de leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric BIGEARD, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Georges GASPARD l'actionnaire représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix, est appelé comme scrutateur.

Est désigné comme secrétaire, Monsieur Dominique LECIGNE.

Monsieur Didier HASSAN et Monsieur Roland BERGAGNINI, Commissaires aux Comptes, ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que TROIS (3) actionnaires sont présents ou représentés, qui possèdent ensemble 25 474 804 actions ayant droit de vote, soit plus du tiers des titres composant le capital social.

[...]

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Didier HASSAN de ses fonctions de Co-Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Daniel OHANA de ses fonctions de Co-Commissaire aux Comptes suppléant et décide qu'il n'y a pas lieu de pourvoir à leur remplacement.

Cette résolution, mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités requises par la Loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

CERTIFIE EXACT
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Monsieur Eric BIGEARD

